République Française

Liberté Egalité Fraternité

ELECTIONS LEGISLATIVES

14 JUIN 1981

4e Circonscription du VAR

DOCTEUR Arthur PAECHT

Candidat de l'UNION POUR LA MAJORITE NOUVELLE (U.N.M.)

LA MAJORITE DOIT RESTER MAJORITAIRE AU PARLEMENT

Le leader du parti socialiste en accédant le 10 mai 1981 à la Présidence de la République Française, affirmait sa volonté d'être le Président de tous les Français. Nous enregistrons cette déclaration comme étant conforme aux institutions de la Ve République dont nous avons toujours été les ardents défenseurs.

Pour autant il nous paraît dangereux que la nouvelle majorité présidentielle socialo-communiste puisse réaliser tous les points de son programme qui, pour la plupart, mettent en danger l'acquis de la Ve République. Celui-ci ne pourra être préservé que par l'élection en masse à l'Assemblée Nationale, de représentants de l'Union pour la Nouvelle Majorité, tous issus du large courant libéral qui a permis à la FRANCE de rester une grande puissance économique, diplomatique et militaire.

Il ne faut pas se faire d'illusions, même si aujourd'hui le parti communiste, pour un temps, se fait particulièrement doux. Si le projet socialiste était appliqué, même partiellement, notre pays ne connaîtrait pas le changement souhaité par certains, mais réellement un bouleversement de ses structures, de ses institutions et de ses traditions. Ce serait une évolution vers le collectivisme que les Français ont jusque là toujours rejeté et qui n'est pas conforme à leur esprit. Il s'agirait vraiment d'un changement de société.

Mais nous, nous sommes des gens responsables et nous ne disons pas que tout est négatif dans les propositions de nos adversaires. Contrairement à l'attitude qu'ils ont généralement adoptée en refusant systématiquement tout ce qui a été proposé par le Général DE GAULLE, Georges POMPIDOU et par Valéry GISCARD D'ESTAING, nous sommes de ceux qui seront demain disposés à adopter toutes les mesures qui nous seraient proposées et qui nous sembleraient conformes à l'intérêt de la FRANCE, comme nous saurons nous opposer à toutes les mesures portant atteinte aux fondements de notre société.

Pour ma part, c'est toujours ainsi que je me suis comporté. J'ai été critique à l'intérieur de la majorité quand il le fallait ; je serai demain constructif dans la nouvelle majorité parlementaire ou même, s'il le faut, dans l'opposition.

La FRANCE peut, si besoin, adapter sa politique. Elle ne doit pas changer de régime.

Docteur Arthur PAECHT
Député sortant
Conseiller Général de
LA SEYNE SUD-ST MANDRIER

Louis COLOMBANI
Député suppléant
Conseiller Municipal délégué de
TOULON

IMPRIMERIE DU LAS TOULON

DOCTEUR Arthur PAECHT

Né à VIENNE (Autriche) le 18 mai 1930, son père a été fusillé par les Allemands et sa mère est morte en déportation. Il a été élevé par son oncle cultivateur près de MONTAUBAN (Tarn et Garonne).

Pendant ses études de médecine à la faculté et dans les hôpitaux de PARIS de 1947 à 1957, il épouse en 1956, Mayotte PASQUINI née à PHILIPPEVILLE (Algérie) qui est Docteur en Droit ; de cette union avec la sœur du Maire d'Ile Rousse, il a deux enfants : Pascal (23 ans) et Valérie (20 ans) nés à TOULON.

En 1958, il s'installe à LA SEYNE-SUR-MER comme médecin généraliste et fondateur d'un Cabinet de Groupe.

En 1964, il réussit au concours d'Assistant des Hôpitaux Régionaux à MARSEILLE et prend ses fonctions comme Assistant de Cardiologie au Centre Hospitalier de TOULON. Dix ans plus tard, il est nommé Médecin-Chef au Centre Hospitalier de TOULON.

Depuis 1976 il est Directeur d'Enseignement à la Faculté de Médecine de Marseille.

Il continue à exercer à LA SEYNE-SUR-MER comme Spécialiste en Médecine Interne.

Par ailleurs, le Docteur PAECHT, Chevalier dans l'Ordre National du Mérite a été élu et réélu depuis 1973, Conseiller Général du VAR, dans le canton de LA SEYNE SUD - SAINT MANDRIER.



Arthur PAECHT et Louis COLOMBANI : Une équipe qui a fait ses preuves.

Il devient Député de la 4e Circonscription du VAR en Mars 1978. Dès son entrée en fonction, il est élu Secrétaire de la Commission de Défense Nationale et des Forces Armées, et reconduit tous les ans depuis, à ce poste.

LOUIS COLOMBANI (SUPPLEANT)

Né le 5 Mai 1931 de père Corse et de mère Bretonne, résidant à SANARY, Louis COLOMBANI entre à l'école des apprentis et pendant dix ans, travaillera à l'Arsenal de TOULON.

Il quittera sa profession pour avoir une activité commerciale en tant que buraliste.

C'est là, en face d'une des portes principales de l'Arsenal, qu'il continuera à voir ses anciens collègues de travail qui seront désormais ses clients au bar-tabacs "Le Concorde".

C'est également un sportif, puisqu'il a fait ses débuts au Rugby-Club-Corse qu'il quitte pour prendre une licence au R.C.T. où il occupe pendant longtemps le poste de 3e ligne en équipe première.

C'est en 1968, année cruciale et décisive pour la FRANCE, qu'il décide d'adhérer aux Républicains Indépendants qui constituent aujourd'hui la principale ossature du Parti Républicain et c'est en 1974 qu'il devient, pour ce Parti, le responsable de la 4e circonscription.

Elu en 1977 sur la liste municipale de Maurice ARRECKX, celui-ci lui confie les importantes délégations des Abattoirs et des Emplacements. C'est cette même année 1977 qu'il est élu Vice-Président de la Fédération Départementale du Parti Républicain.

Il est par ailleurs élu Vice-Président du SITCAT en janvier 1979.

Louis COLOMBANI met aujourd'hui sa combativité de sportif au service de ses convictions politiques et de ses fonctions d'élu Municipal. Il est marié et a deux enfants : Michel (21 ans) et Marianne (18 ans).

———